

2009/1480 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire en faveur de la Mutualité Française du Rhône pour la mise à disposition de locaux situés 97, rue Boileau - 69006 Lyon afin d'implanter une Micro-crèche. (Direction de l'Enfance) (BMO du 01/06/2009, p. 1020)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, deux dossiers : l'un qui a trait aux travaux d'aménagement d'un équipement de petite enfance de 40 berceaux dans le 6^e arrondissement qui est la crèche Guérin-Genève, une opération de 1.100.000 €. L'autre dossier est une convention d'occupation temporaire pour des locaux mis à disposition d'une micro-crèche, toujours dans le 6^e arrondissement rue Boileau, à l'initiative de la Mutualité française.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à l'occasion de ce rapport portant sur une mise à disposition de locaux, nous exprimons un souhait : celui qu'à l'avenir le choix des gestionnaires des structures Petite Enfance soit effectué avec plus de transparence.

En effet, comme vous le savez, il existe maintenant aux côtés des communes une grande variété d'opérateurs gestionnaires d'établissements Petite Enfance : structures privées ou associatives, y compris des structures mutualistes. Ces différents acteurs doivent tous répondre au même cahier des charges et aux mêmes contrôles effectués par le service de la PMI du Conseil général. Ces contrôles ont lieu avant l'ouverture de l'établissement, mais aussi durant son fonctionnement. Ce suivi précis et régulier permet de garantir la meilleure qualité d'accueil pour les plus petits.

Dans le cas particulier de ce dossier, la micro-crèche qui va être ouverte rentre dans le cadre du dispositif PAJE, et non dans le dispositif PSU. Nous sommes donc bien dans une relation privée entre parents et gestionnaire de crèche, et non dans le cadre d'une structure de type municipal, d'où notre étonnement sur le procédé qui aboutit de fait à l'attribution d'une subvention au gestionnaire.

La remarque que nous faisons pour ce rapport concerne aussi le rapport n° 1443, portant sur les travaux d'aménagement d'un équipement Petite Enfance de 41 berceaux dans le 6^e arrondissement, équipement ayant vocation à devenir une crèche interentreprises. Là aussi, la Ville devra choisir un opérateur gestionnaire et nous espérons que ce choix sera le plus ouvert possible, y compris si nécessaire en faisant appel à une DSP.

Plus généralement, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que bien que ce soit une crèche interentreprises, donc ouverte prioritairement aux parents salariés des entreprises partenaires, cet équipement aura aussi un effet très positif pour les lyonnais. En effet, à partir des données provenant des crèches d'entreprises déjà ouvertes à Lyon, on peut estimer que 60 à 70 % des enfants accueillis dans les

crèches entreprises sont des enfants dont les parents sont lyonnais. Ce sont donc autant de demandes qui ne seront plus à traiter au niveau des berceaux, des crèches municipales.

En conclusion, il nous paraît insatisfaisant que pour des raisons philosophiques, voire dogmatiques, la Ville de Lyon s'interdise de confier la gestion de certains de ces équipements à des acteurs privés, alors même que ce fonctionnement a déjà démontré tout à la fois sa capacité à proposer pour les plus petits un accueil de grande qualité, une offre de service étendue pour les parents et une maîtrise des coûts. Notre groupe votera ce rapport.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement :
Monsieur le Maire, juste un mot sur le rapport n° 1480 concernant la micro-crèche de la rue Boileau pour marquer, comme mon collègue vient de le faire, mon étonnement quant à l'opacité du choix du futur gestionnaire. Je m'étonne que dans ce contexte, cette structure soit restée vide un an dans un arrondissement où le manque de crèches, comme tous les arrondissements, est important. Voilà pour le rapport n° 1480.

Pour le rapport n° 1443 concernant les travaux d'aménagement d'un équipement Petite Enfance, sa lecture me laisse croire que la crèche municipale ou associative demandée par l'ancien Maire du 6^e arrondissement et son équipe en 2006, pour répondre aux besoins des habitants, est sur les rails, ce dont je me félicite. Par contre, lorsque nous apprenons incidemment qu'il aurait été décidé, de façon unilatérale peut-être par votre Adjoint, peut-être par vos services, nous ne savons pas trop, que cette crèche serait une crèche d'entreprise, nous ne comprenons plus bien l'intérêt de ce projet.

Je vous rappelle qu'une crèche fut prévue pour répondre aux besoins des nouveaux ménages qui occuperont les 300 nouveaux logements, afin qu'ils ne viennent pas grossir la liste des parents du 6^e arrondissement que la Ville de Lyon laisse sans solution de garde. Or, vous en conviendrez avec moi Monsieur le Maire, créer une crèche d'entreprise, c'est refuser aux familles du 6^e arrondissement 40 chances supplémentaires de faire garder leur enfant.

Je vous rappellerai à ce sujet ce que MM. Buna et Fournel déclaraient en février 2006 lorsque ce projet fut soumis au vote du Conseil municipal.

M. Fournel d'abord, je cite : « Je veux relever que dans le plan d'aménagement d'ensemble, il y a une prise en charge des équipements publics dont une crèche hauteur de 66 % du coût d'investissement. Pour ma part, j'estime et je crois le Maire du 6^e arrondissement également, qu'une crèche est nécessaire sur cet arrondissement. On ne peut pas dire que ce soit du luxe par rapport aux besoins de ce quartier. »

Alors Monsieur Fournel, je me pose certaines questions : que s'est-il passé depuis 2006 pour qu'aujourd'hui, une crèche pour les habitants du 6^e arrondissement ne soit plus nécessaire ? Pensez-vous qu'actuellement 6 à 7 places, ce que réservera certainement la Ville de Lyon dans cette structure, suffisent pour répondre à ces besoins et que 40 berceaux seraient désormais du luxe ?

M. Buna, quant à lui, indiquait en février 2006 que, je le cite : « Je voulais, là encore saluer tout à la fois la mairie du 6^e arrondissement », c'est M. Buna qui le dit, « pour le travail de qualité, la collaboration qui s'est fait sur ce dossier et le processus de concertation dans lequel s'est impliquée la SEPR. »

Premier Adjoint de l'arrondissement, à cette époque, je vous confirme tout à fait le travail de qualité et la collaboration qui s'est fait sur ce dossier.

Maire du 6^e arrondissement aujourd'hui, je me demande bien ce qui a changé pour que tout cela soit abandonné, au profit d'une prise de décision unilatérale, dont nous avons été informés à l'occasion de ce dossier et un peu par hasard il faut le dire !

Je souhaiterais donc, Monsieur le Maire, que vous puissiez nous confirmer ou nous infirmer cette décision et j'attends que vous justifiiez, s'il y a lieu, ce changement de projet et en toute hypothèse, ce changement de méthode de travail.

Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. M. Fournel est avide de prendre la parole ! Je lui donne donc.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : J'étais parti avec une volonté très modérée et consensuelle, Monsieur le Maire du 6^e, pour vous souligner quand même, qu'il s'agit de la troisième opération « Petite Enfance » en un an, sur le 6^e arrondissement, puisque nous avons procédé à la relocalisation de Pierrot et Colombine, dans les nouveaux locaux de la rue Dussauchoy, des locaux neufs pour 36 berceaux, que les sites libérés nous permettent d'envisager d'implanter une micro-crèche et donc de vous libérer neuf places supplémentaires et que nous votons dans la même séance et sans délibérer sur le mode de gestion dans ce rapport, cher Collègue, puisqu'il ne s'agit que des travaux.

Nous votons donc une crèche nouvelle de 40 places, 515 m² intérieurs, 213 m² d'espaces extérieurs, pour 1,1 M€. Je pense que le 6^e arrondissement est quand même bien traité de ce point de vue !

M. LE MAIRE : Je crois que vous en faites trop, Monsieur Fournel !

(Rires.)

M. FOURNEL Yves : Monsieur le Maire, je ne sais plus quoi faire, quand j'entends, à la fois M. Geourjon et M. David ! L'un me dit : « Il faut diversifier les modes de gestion. » Et l'autre me dit : « Il faut rester en municipal ou en associatif. » C'est très difficile d'arriver à un consensus dans ces conditions.

M. LE MAIRE : Vous savez, moi j'en fais tous les jours, donc je sais !

M. FOURNEL Yves : Je soulignerai qu'à travers ces trois dossiers, nous avons l'ensemble des modes de gestion.

Pierrot et Colombine, la Croix-Rouge, institutions associatives, que nous confortons et que nous encourageons à rester dans le domaine de la Petite Enfance.

La mutualité pour la micro-crèche : la mutualité est un autre de nos partenaires associatifs, parmi plein d'autres. Or, nous avons, Monsieur David, tenu il y a deux ans un colloque sur la garde à domicile et la diversification des modes de garde. La mutualité était notre partenaire dans ce colloque et c'est de ce colloque qu'est issue l'idée d'expérimentation sur les micros-crèches ; et, plutôt que de le faire en municipal, on le fait en associatif.

Si les conditions que le Gouvernement met au développement des micros-crèches, rendent pratiquement impossible la gestion avec le mode PSU, je le regrette comme vous et je crois savoir que les dirigeants locaux de la CAF le regrettent aussi, parce qu'ils voudraient, comme nous, que cela soit le mode PSU qui soit le plus développé, en termes de mode de gestion de micros-crèches.

Mais voyez, on saisit la balle du Gouvernement sur le développement des micros-crèches, malgré les difficultés qu'il nous met dans les conditions de gestion.

Enfin, sur le troisième dossier, et bien oui, la situation a changé depuis les précédentes interventions que vous évoquiez au Conseil municipal : il faut le dire. Mais qu'est-ce qui a changé ? C'est la baisse de 10 % de la Caisse d'Allocations Familiales, dans les financements des crèches ! C'est la crise économique et sociale qui nous impose des restrictions budgétaires !

Nous vous avons entendu quand vous êtes intervenus sur le budget et la nécessité d'équilibrer les comptes. Et bien, oui, dans ces conditions, nous allons mettre une crèche d'entreprise dans cet équipement et, parce qu'il y a une part d'investissement public, on réclamera un certain nombre de places.

Pourquoi 7 ? Je n'en sais rien ! Ce n'est pas négocié ! A proportion de l'investissement...

M. LE MAIRE : Vous savez qu'il va s'adresser âprement à la bourgeoisie dans cette crèche d'entreprise !

M. FOURNEL Yves : Avec votre soutien, bien évidemment !

M. LE MAIRE : Et qu'il saura défendre l'intérêt de la masse ouvrière du 6^e arrondissement !

M. FOURNEL Yves : A proportion, comme les règles l'indiquent, de la part d'investissement public dans cette opération.

Mais, je ne sais plus quoi faire pour satisfaire nos collègues de l'Opposition, Monsieur le Maire ! Ils m'en rendent muet !

(Rires.)

M. LE MAIRE : Et bien, ne soyez pas trop muet, Monsieur Fournel, cela ôterait de votre charme !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)